

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2010

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 32
 représentés : 2
 pour : 34
 abstentions : 0
 contre : 0

OBJET : Travaux de modernisation de la salle de cinéma « Le SCARRON » -
 Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du
 Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

L'An deux mille dix, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt quatre mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUPLAN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRÉ, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

P. GUYON	à	P. BUCHET
P. DUCHEMIN	à	L.ZANOLIN

Absent : D. LAFON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux et certaines améliorations de l'acoustique et aussi de l'équipement technique,

Considérant la politique du Conseil Régional d'Ile de France, du Centre National du Cinéma et de l'image animée en matière de rénovation, d'aménagements de lieux culturels, de salles de cinéma de proximité,

Vu les projets établis en collaboration avec les services techniques municipaux,

Vu l'avis de la commission,
 Sur la proposition du Maire,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De solliciter de la part du Conseil Régional d'Ile de France une aide au taux le plus élevé pour les travaux et améliorations de la salle de cinéma « Le SCARRON ».

Article 2 : De solliciter de la part du Centre National du Cinéma et de l'image animée une aide au taux le plus élevé pour les mêmes objets.

Article 3 : Que la dépense, estimée à 452 000 € H.T est inscrite au budget de l'exercice en cours.

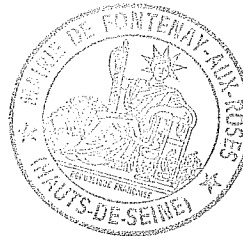
Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- M le Président du Conseil Régional
- Mme la Présidente du Centre National du Cinéma

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



V A M V

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Allain ANDRIANASOLO